

Lac à l'épaule – 15 décembre 2019

COMPTE RENDU OFFICIEL

Rôle de l'association.

1. Augmenter le nombre de membres : prioritaire.
2. La dégradation potentielle : c'est un fait. A titre d'exemple, au delà de 360 km de territoire faisant partie du bassin versant avec plus ou moins 150 plans d'eau, c'est une nouvelle réalité. Tout cela représente un danger de dégradation.
3. La CARA : s'impliquer davantage avec cet organisme avec qui l'APELNRN est membre à part entière.
4. Maintenir l'objectif actuel¹ en impliquant davantage les membres dans des actions ponctuelles ou autres (comités émanant du c.a.).
5. Avoir une plus grande écoute des membres : par l'action.

Campagne de sensibilisation

1. Mise en place d'un comité de campagne, ouvert à tous les membres qui désirent s'impliquer.
2. Lors de la corvée communautaire printanière réalisée par des bénévoles, initiée par la Municipalité de SJDM, faire la promotion de la campagne « Plaisir Sans Détruire » et remettre une copie du Code d'éthique riverain et nautique.
3. Réfléchir à un affichage en accord avec nos principes et nos actions et avoir un plan concret pour que des affiches soient en place à l'été 2020.
4. Établir un PLAN DE COMMUNICATION s'adressant aux ± 1200 propriétaires.
5. Faire de la campagne une initiative se déroulant sur cinq ans, dont le 45^e anniversaire en serait le coup d'envoi.
6. Aller de l'avant avec un envoi postal annonçant les grandes lignes de la campagne « Plaisir Sans Détruire », son PLAN D'ACTION 2020-2021, tout en incluant la nouvelle bathymétrie, en relayant au site Web et la page Facebook. Cet envoi vise également le renouvellement des membres ; l'objectif étant deux membres par propriété.

45^{ème} anniversaire

1. Création d'un comité organisateur impliquant les membres intéressés.
2. Organisation d'un repas extérieur style pique-nique et/ou une soirée anniversaire.
3. Mise en place d'une exposition sur *L'histoire du Lac Noir et de la Rivière Noire, depuis la création de l'APELNRN il y a 45 ans.*
4. Faire le lancement officiel de la campagne de sensibilisation « Plaisir sans détruire » ; y présenter le président ou les présidents de campagne.
5. Souligner les 15 ans d'existence de l'ouvrage de contrôle du niveau d'eau du Lac Noir (Barrage).

¹ Mission de l'APELNRN : Surveiller, protéger et promouvoir la qualité des plans d'eau du Lac Noir de la Rivière Noire sud et nord, notamment en sensibilisant les usagers du lac Noir et de la rivière Noire sud et nord à l'importance de préserver l'environnement, la qualité des eaux et les rives du lac Noir et de la rivière Noire sud et nord.

Utilisation du Plan d'eau

1. Sensibiliser les utilisateurs à l'impact de leurs embarcations motorisées naviguant sur le plan d'eau, en faisant la démonstration des données émises par la nouvelle carte bathymétrique, ainsi que celles des études réalisées auparavant, dont celles de l'université Laval (Rosa Galvez et Sébastien Raymond) et de l'UQAM (Professeur Yves Prairie).
2. Émettre un COMMUNIQUE DE PRESSE faisant état des données de la nouvelle carte bathymétrique, ainsi que du PLAN D'ACTION visant à sensibiliser la population, lequel sera diffusé dans les médias locaux, régionaux et nationaux, incluant mais ne se limitant pas aux bulletins municipaux, ceux des chambres de commerce, le journal L'Action et autres médias.
3. S'assurer que les trois municipalités limitrophes au plan d'eau appliquent la réglementation concernant l'utilisation de la descente publique et des descentes privées, afin que les embarcations soient préalablement lavées en conformité avec les exigences en vigueur.
4. S'assurer que toutes les embarcations motorisées, idéalement incluant les hydravions, soient munies de vignettes.
5. Voir à ce que les non-résidents (visiteurs) respectent le code nautique et riverain, notamment en leur remettant une copie des codes (riverain et nautique) lors de l'achat de vignette.
6. Faire en sorte que la personne en charge du débarcadère, ait le pouvoir d'émettre des constats d'infractions.
7. Faire valoir le fait que les données émises par le Dr. Carignan sur la nouvelle carte bathymétrique, sont en accord avec celles énoncées par Nautisme Québec, lesquelles ont été bien reçues également par Transport Canada, soit que la *pratique d'activité nautique générant de grosses vagues est recommandée à plus de 300 mètres des rives et dans une zone qui a plus de 5 mètres de profondeur afin de limiter vos impacts sur l'environnement et les autres usagers.*²
8. Inciter les propriétaires de moto-marines à adopter une conduite respectueuse, pour une meilleure cohabitation, tel que mentionné ainsi sur le même document émis par Nautisme Québec : *Lorsque vous êtes à moins de 30 mètres d'une autre embarcation: réduisez votre vague, abstenez vous de faire des acrobaties, des encercllements répétés, des chavirements intentionnels et d'effectuer des sauts en utilisant les vagues des autres embarcations.*
9. Avoir une présence accrue des présences policières sur le plan d'eau.
10. Respecter le code d'éthique et riverain dans la gestion de la faune et de la flore, notamment ne pas nourrir les canards, les poissons, les outardes...et garder les chiens en laisse.

Hydravions

1. Sensibiliser les propriétaires d'hydravions à la fragilité des écosystèmes et à l'impact des hydravions sur les usagers du plan d'eau, par une rencontre de ces derniers avec les autorités municipales.
2. Selon les dispositions permises par les règlements municipaux, examiner si et comment les hydravions pourraient s'inscrire au devoir de vignette.

² Sources : « Suivez la vague » <https://nautismequebec.com/outils-et-initiatives/suivez-la-vague/>

Location saisonnière et à court terme (dont Airbnb) de propriétés

1. Assister les municipalités dans la révision du plan d'urbanisme afin d'encadrer d'avantage cette pratique.
2. S'assurer que le bateau d'un locataire soit muni d'une vignette conforme à la période de location.
3. Veiller à ce que les locateurs de propriétés à court terme fassent respecter les codes d'éthique et riverains par leurs locataires.

Ouvrage de contrôle du niveau d'eau (barrage)

Réitérer l'engagement de la municipalité SJDM à prendre les mesures nécessaires en vue d'apporter les correctifs appropriés, étant donné le désenrochement actuel sur une longueur plus ou moins 50 pieds des palpes-planches. Il faut corriger une fois pour toute par l'installation de pierres beaucoup plus grosses.

Plage de la Rivière-Nord

1. Demander aux utilisateurs de rapporter leurs déchets.
2. Ajouter « chien en laisse » sur l'écriteau (pancarte), ceci dans un but de prévention et de protection, particulièrement en ce qui concerne les enfants.

Les quais et leur utilisation

1. Revoir la réglementation de la MRC quant à la longueur des quais.
2. Inciter les trois municipalités limitrophes à limiter les propriétaires à avoir un quai par terrain et restreindre la superficie des plateformes au bout des quais.

Pain de sucre

Vous référer à la fiche technique à l'**Annexe I** en page 4 de ce document.

Anneau de glace

Le maintien du 12 km est souhaitable, conditionnel à son autofinancement.

NOTE : Ce compte-rendu a été rédigé le 16 janvier 2020, à partir des comptes rendus des équipes ayant participé au Lac à l'épaule du 15 décembre 2019. Il a été ensuite porté à l'attention d'un comité réviseur et approuvé lors de la séance tenante du Conseil d'administration réuni le 23 février 2020.

ANNEXE I

PAIN DE SUCRE³

Le pain de sucre fait partie du paysage de Saint-Jean-de-Matha, et ce depuis bien des siècles, étant un vestige du passage des glaciers lors de la dernière ère de déglaciation. Depuis l'arrivée de l'homme dans la région, il est un phare reconnaissable à plusieurs kilomètres aux alentours.

Avec l'arrivée au lac Noir des villégiateurs dans les années 30, cette petite montagne a revêtu un sens particulier, car alors elle pouvait être gravie afin d'y voir un magnifique panorama.

Dans les années 50, alors que la pratique du catholicisme était à son sommet, Le Mont-Saint-Georges ou Saint-Joseph fut consacré lieu de pèlerinage par l'érection d'une croix sur son sommet et la construction de la chapelle Notre-Dame-du-Lac-Noir, au pied du pain de sucre.

Plusieurs aînés se rappelleront avec une certaine mélancolie, les visites estivales faites chaque année sur le site. Puis les choses ont changé.

Mise en situation actuelle

La désertion des églises et lieux de cultes amorcée dans les années 60 a mené à la fermeture de la chapelle et de sa disposition par l'archevêché de Joliette. Cette chapelle ayant été construite par les résidents du lac, des démarches furent entreprises pour récupérer une partie du prix de vente, chose accomplie en 2006.

Une somme de quelque 60 000\$ fut versée à un organisme sans but lucratif « La Société de conservation du Pain de Sucre Mathalois » qui à titre de fiduciaire s'est engagée à conserver cette somme pour la protection du Pain de sucre. Par ailleurs la montagne est devenue propriété d'individus qui ont progressivement limité la fréquentation des lieux et depuis plusieurs années un montant est réclamé pour gravir la montagne. Parallèlement, le propriétaire a procédé à des aménagements pas toujours heureux et peu respectueux de l'environnement, dont l'aménagement d'un belvédère près de la croix.

Au début des années 2010, le propriétaire a sollicité l'appui de la Société pour la rénovation de l'éclairage de la croix. La Société a alors investi 15 000\$ pour cette rénovation majeure. Bien mal lui en prit, car à peine deux ans après cet investissement, tout le matériel électrique a été vandalisé ou piraté et il en résulte depuis que la croix est très mal éclairée. Suite à la découverte de cette situation, le propriétaire a demandé à nouveau de l'aide à la Société qui, cette fois-ci, a demandé des suretés pour la protection de son investissement par la création d'une servitude de passage et d'entretien au bénéfice de la Société et de la municipalité qui par le passé avait assumé le coût de la fourniture énergétique pour l'éclairage de la croix.

Cette demande a été refusée par le propriétaire et la Société conserve entre ses mains une somme résiduelle d'environ 45 000\$. Malgré une tentative de rapprochement amorcée par un consultant local pour le propriétaire, il nous a été impossible de s'entendre la Société ayant imposé une condition *sine qua non* de servitude avant de déboursier quelque somme que ce soit.

L'avenir

La Société est toujours disposée à faire avancer le dossier, mais veut que les conditions soient différentes. Ainsi nous sommes d'opinion que tant que la propriété sera entre les mains du propriétaire actuel nous ne pourrions pas aller de l'avant.

³ Document remis aux participants du Lac à l'épaule le 15 déc. 2020.

La perception de la valeur de la propriété par le détenteur actuel et celle de l'évaluation municipale par la municipalité sont irréconciliable et nous sommes d'opinion que seule une expropriation pour des fins municipales par la municipalité pourra dénouer le problème.

Nous avons depuis deux ans faits des démarches auprès des autorités municipales en ce sens et malgré le fait que le maire ait, semble-t-il, rencontré le propriétaire à quelques reprises, rien ne progresse.

À l'heure actuelle nous ne décelons aucune volonté politique de nos élus d'entamer quoique ce soit en cette affaire, alors qu'il y a tant à faire pour protéger et mettre en valeurs le Pain de Sucre.

De nombreux programmes subventionnés existent tant au privé qu'au public, mais tant et aussi longtemps que la municipalité ne s'impliquera pas dans la démarche d'expropriation nous faisons du surplace.

Nous sommes ouverts à toute suggestion pouvant aider à faire avancer ce dossier et attendons vos commentaires suite à cette journée de réflexion.

Jean-Pierre Morin
Président Société de conservation du Pain de Sucre Mathalois
15 décembre 2019